

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Décision N°DEC-2023-18 du 16.10.2023

*Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil d'Administration
(Articles R123-21, R.123-22, R123-23 et R123-24)*



ACCEPTATION DE DON

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de Bédoin,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles R.123-21 ; R.123-25-7° ; L.315-12-12° ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu la délibération N°DE-2022-10 du 8 décembre 2022 portant délégations de pouvoir données au vice-président et au président par le Conseil d'Administration et notamment l'alinéa 5 relatif à la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement du CCAS et des services qu'il gère,

Vu la décision N°AU-2021-06 du 20 mai 2021 portant création d'une régie de recettes intitulée « Action Sociale » au profit du CCAS de Bédoin et notamment l'article 4 relatif à l'encaissement de dons, legs ou produits des manifestations à caractère social,

Vu le budget CCAS 2023,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'accepter le don d'un montant de 500€ (cinq cents euros) de la société HAUTE ROUTE – IRONMAN SARL demeurant Gotham Lausanne Gare, 4 Avenue d'Ouchy 1006 LAUSANNE, pour le budget CCAS 2023,

ARTICLE 2 : Le président du centre communal d'action sociale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision, qui est transmise, pour ampliation, à Madame la Préfète de Vaucluse et au comptable de la commune.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères-CS 88010-30 941 Nîmes CEDEX 09 – Tél : 04 66 27 37 00 – Fax : 04 66 36 27 86 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture de

Vaucluse le : 23.10.2023

Et notification le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Alain CONSTANT

